

Closing - Clôture

Date **Time - Heure**
10/15/14 2:00pm EasternTime
15/10/14 14h00, heure de l'Est

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**PART I: GENERAL INFORMATION/CONDITIONS
PARTIE I : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX/CONDITIONS**

Title of project - Titre du projet

Development of the Internal Trade Barriers (ITB) Index/
Élaboration d'un indice des obstacles au commerce intérieur (OCI)

Contracting Authority's address - Adresse de l'agent responsable du contrat

Contracts and Materiel Management/Contrats et gestion du matériel
Corporate Comptroller's Branch/Direction générale du contrôleur général
Comptrollership & Administration Sector/Secteur de la fonction de contrôleur et de l'administration
Industry Canada/Industrie Canada
235 Queen Street/ 235, rue Queen
Bid Receiving Area / Aire de réception des soumissions
Mail Scanning/Inspection du Courrier
Room/Pièce S-143
Level /Niveau S-1
Ottawa, Ontario
K1A 0H5

**Contracting Authority - Agent
responsable du contrat**
Eric Leroux

Backup/Remplaçant :

Telephone. No.
613-960-6770
**No. de
téléphone**

Facsimile No.- No. de facsimilé
613-941-0319
E-Mail/courriel:
eric.leroux@ic.gc.ca

Signature

Date

Table of content

Part I - GENERAL INFORMATION/CONDITIONS

- 1.0 Instructions for Preparation & Submission of a Proposal
- 2.0 Terms & Conditions of Request for Proposal and Resulting Contract
- 3.0 Notice to Bidders
- 4.0 Enquiries - Solicitation Stage
- 5.0 Inspection
- 6.0 Rights of Canada
- 7.0 Sole Proposal - Price Support
- 8.0 Certification Requirements
- 9.0 T4A Supplementary Slip Requirement
- 10.0 Former Public Servants (FPS) in Receipt of a Pension
- 11.0 Payment
- 12.0 Basis of Selection
- 13.0 International Sanctions
- 14.0 Federal Contractors Programs for Employment Equity
- 15.0 Applicable Law

Part II - TERMS OF REFERENCE

- 1.0 Purpose
- 2.0 Title of Project
- 3.0 Background
- 4.0 Project Requirements/Objectives
- 5.0 Scope of Work
- 6.0 Project Details
- 7.0 Management of the Project
- 8.0 Security
- 9.0 Evaluation Procedures
- 10.0 Mandatory Requirements
- 11.0 Point Rated Requirements
- 12.0 Financial Proposal
- 13.0 Contractor Selection Method
- 14.0 Awarding of Contract
- 15.0 Basis for Ownership of Intellectual Property

Part III - CERTIFICATION REQUIREMENTS OF THIS RFP

- 1.1 Acceptance of Conditions
- 1.2 Verification of Personnel
- 1.3 Former Public Servants (FPS)
- 1.4 Federal Contractors Program for Employment Equity

Table des matières

Partie I - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX / CONDITIONS

- 1.0 Directives pour la préparation et la présentation d'une proposition
- 2.0 Termes et conditions d'une demande de proposition et de tout marché subséquent
- 3.0 Avis aux soumissionnaires
- 4.0 Communications en période d'invitation
- 5.0 Inspection
- 6.0 Droits du Canada
- 7.0 Seule proposition reçue - support des prix
- 8.0 Exigences en matière de certificats
- 9.0 Exigence relative aux feuillets T4A supplémentaires
- 10.0 Anciens fonctionnaires qui touchent une pension
- 11.0 Paiement
- 12.0 Méthode de sélection
- 13.0 Sanctions internationales
- 14.0 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi
- 15.0 Lois applicables

Partie II - TERMES DE REFERENCE

- 1.0 Objet
- 2.0 Titre du projet
- 3.0 Contexte
- 4.0 Exigences/objectifs du projet
- 5.0 Portée des travaux
- 6.0 Détails du projet
- 7.0 Gestion du projet
- 8.0 Sécurité
- 9.0 Procédures d'évaluation
- 10.0 Exigences obligatoires
- 11.0 Exigences cotées
- 12.0 Proposition financière
- 13.0 Méthode de sélection de l'entrepreneur
- 14.0 Adjudication du contrat
- 15.0 Titre de propriété intellectuelle

PARTIE III - CERTIFICATS REQUIS DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

- 1.1 Acceptation des conditions
- 1.2 Vérification du personnel
- 1.3 Anciens fonctionnaires
- 1.4 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi

You are invited to submit a proposal for the project named above.

1.0 INSTRUCTIONS FOR PREPARATION & SUBMISSION OF A PROPOSAL

1.1 Bidders must prepare their proposal in three (3) separately bound sections as follows:

SECTION I - TECHNICAL PROPOSAL

(with no reference to price)
(1 original and 3 copies)

SECTION II - FINANCIAL PROPOSAL

(1 original and 3 copies)

SECTION III - CERTIFICATIONS

(1 original and 1 copy)

Note: Prices shall not appear in any other area of the proposal except in the Financial Proposal.

1.2 The proposal must be organized in an identical fashion to, and reference the same section, subsection, paragraph numbers and items, as the Request for Proposal (RFP) document of Part I, General Information/Conditions, Part II, Terms of Reference and Part III, Certifications, where applicable.

1.3 It is the responsibility of the Bidder to obtain clarification of the requirements contained herein, if necessary, prior to submitting a proposal.

1.4 It is essential that the elements contained in a proposal be stated in a clear and concise manner. Failure to provide complete information as requested will be to the Bidder's disadvantage.

1.5 The proposal must be properly completed and signed by the Bidder or by an authorized representative of the Bidder. In the event of a proposal submitted by a contractual joint venture, the proposal shall either be signed by all members of the joint venture or a statement shall be provided to the effect that the signatory represents all parties of the joint venture.

1.6 Where the supplier indicates "compliance" in the proposal, it should refer to the respective clauses of the RFP, of Part I, General Information/Conditions, Part II, Terms of Reference and Part III, Certifications.

1.7 Ensure that the label identified on the last page of part I appears on all the envelopes containing your proposal. Failure to do so may render the tender liable to disqualification.

Vous êtes invité à présenter une soumission pour le projet mentionné ci-haut.

1.0 DIRECTIVES POUR LA PRÉPARATION ET LA PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION

1.1 Les soumissionnaires doivent préparer trois (3) sections distinctes:

SECTION I — PROPOSITION TECHNIQUE

(sans référence au prix)
(1 original et 3 copies)

SECTION II — PROPOSITION FINANCIÈRE

(1 original et 3 copies)

SECTION III — CERTIFICATS

(1 original et 1 copie)

Remarque : Les prix ne doivent être indiqués que dans la proposition financière.

1.2 La proposition doit être organisée de façon identique à la demande de proposition et se référer aux mêmes section, sous-section, paragraphes et items de la Partie I, Renseignements généraux/conditions, de la Partie II, Termes de référence et de la Partie III, Certificats de la demande de la proposition où il se doit.

1.3 Avant de présenter une proposition, le soumissionnaire doit obtenir des précisions quant aux exigences énoncées dans le présent document, au besoin.

1.4 Il est essentiel que les éléments contenus dans une proposition soient énoncés d'une façon claire et concise. S'il ne fournit pas des renseignements complets comme demandé, le soumissionnaire se mettra lui-même en position de désavantage.

1.5 La proposition doit être remplie et signée comme il se doit par le soumissionnaire ou par son représentant autorisé. S'il s'agit d'une proposition présentée par une coentreprise contractuelle, elle doit soit être signée par tous les membres de la coentreprise, ou l'on doit fournir une déclaration indiquant que le signataire représente toutes les parties de la coentreprise.

1.6 Lorsque le fournisseur indique dans sa proposition "qu'il se conforme", il doit également se référer aux clauses respectives de la Partie I, Renseignements généraux/conditions, de la Partie II, Termes de référence et de la Partie III, Certificats, de la demande de proposition.

1.7 Veuillez vous assurer que l'étiquette qui se trouve à la dernière page de la Partie I apparaît sur toutes les enveloppes contenant votre proposition. Si ces modalités ne sont pas respectées, la soumission pourra être rejetée.

1.8 Proposals submitted in response to this RFP will not be returned. There will be no payment by Canada for any costs incurred in the preparation and submission of proposals and Canada reserves the right to negotiate changes in the proposals or to cancel the requirement at any time.

2.0 TERMS AND CONDITIONS OF REQUEST FOR PROPOSAL AND RESULTING CONTRACT

2.1 Proposals received after the closing time and date shown will not be considered and will be returned unopened to the sender.

2.2 Payment will be made in Canadian funds unless otherwise specified

2.3 It is understood that your proposal will remain open for acceptance for a period of not less than ninety (90) days from the closing date of the RFP, unless otherwise indicated herein.

2.4 The price quoted is exclusive of GST/HST. GST/HST, to the extent applicable, will be incorporated into all invoices and progress claims for goods supplied or work performed and will be paid by Canada. The Bidder agrees to remit any GST/HST paid or due to Canada Customs & Revenue Agency. Bidder to provide GST/HST Registration Number.

2.5 The general conditions as set out in Industry Canada's General Conditions of a Service Contract will form part of and shall be incorporated into any and all work authorizations and the resulting contract(s). This document is available at the following website:
http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/eng/h_06661.html

2.6 The Bidder's signature indicates acceptance of the terms and conditions governing the resulting contract and the Minister reserves the right to reject any proposal including any condition proposed by the Bidder that would not be, in the opinion of the Contracting Authority, in Canada's interest.

2.7 Whenever the words "shall", "must", "will" and "mandatory" appear in this document or any related document forming a part hereof, the item being described is a mandatory requirement.

The word "should" means an action that is preferred but not mandatory.

3.0 NOTICE TO BIDDERS

1.8 Les propositions présentées en réaction à la présente demande de proposition ne seront pas retournées. Le gouvernement du Canada ne remboursera aucuns des frais engagés pour la préparation et la présentation des propositions, et il se réserve le droit de négocier toute modification des propositions ou d'annuler une exigence en tout temps.

2.0 TERMES ET CONDITIONS D'UNE DEMANDE DE PROPOSITION ET DE TOUT MARCHÉ SUBSÉQUENT

2.1 Les soumissions reçues après la date et l'heure de clôture ne seront pas examinées et seront retournées au soumissionnaire sans avoir été ouvertes.

2.2 Le paiement sera effectué en monnaie canadienne sauf indication contraire.

2.3 Il est entendu que votre soumission demeurera valide pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de fermeture de la Demande de proposition, sauf indication contraire.

2.4 Le prix proposé ne comprend pas la TPS/TVH. La TPS/TVH, dans la mesure où elle s'applique, sera incluse dans toutes les factures et demandes de paiement partiel présentées pour des produits fournis ou un travail accompli et sera payée par le Canada. Le soumissionnaire convient de verser à l'Agence des douanes et du revenu du Canada tout montant payé ou dû au titre de la TPS/TVH. Le soumissionnaire doit nous faire parvenir son numéro d'enregistrement de TPS/TVH.

2.5 Les conditions générales figurant dans le document Conditions générales d'un contrat de service d'Industrie Canada feront partie de toute autorisation de travail et du(des) contrat(s) subséquent(s). Ce document est disponible sur le site suivant:
http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/h_06661.html

2.6 Par sa signature, le soumissionnaire indique qu'il accepte les conditions qui régissent le contrat résultant. Le ministre se réserve le droit de rejeter toute proposition, y compris tout condition proposée par le soumissionnaire qui, selon l'agent responsable du contrat, n'est pas dans l'intérêt du Canada.

2.7 Lorsque les mots « doit », « doivent », « devra » ou « devront » apparaissent dans le document ou tout autre document faisant partie de ce document, les points décrits sont des exigences obligatoires.

Le mot « devrait » indique une action qui est un atout, mais qui n'est pas obligatoire

3.0 AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

The following terms and conditions may apply to this solicitation:

3.1 Bidders may be required to provide, prior to contract award, specific information with respect to their legal and financial status, and their technical capability to satisfy the requirement as stipulated in this solicitation.

3.2 a) For Canadian-based bidders, prices must be firm (in Canadian funds) with Canadian customs duties and excise taxes as applicable INCLUDED, and Goods and Services Tax (GST) or Harmonized Sales Tax (HST) as applicable, EXCLUDED.

b) For foreign-based bidders, prices must be firm (in Canadian funds) and EXCLUDE Canadian customs duties, excise taxes and GST or HST as applicable. CANADIAN CUSTOMS DUTIES AND EXCISE TAXES PAYABLE BY THE CONSIGNEE WILL BE ADDED, FOR EVALUATION PURPOSES ONLY, TO THE PRICES SUBMITTED BY FOREIGN-BASED BIDDERS.

3.3 Proposals will be assessed on an FOB destination basis.

3.4 Proposal documents and supporting information may be submitted in either English or French.

3.5 The contract term "Employment Equity" and any clause relating to international sanctions, if and when included in this document, apply to Canadian-based bidders only.

4.0 ENQUIRIES - SOLICITATION STAGE

4.1 To ensure the integrity of the competitive bid process, enquiries and other communications regarding the RFP, from the issue date of the solicitation up to the closing date, are to be directed ONLY to the contracting authority named on page one (1) of the RFP. Enquiries and other communications are NOT to be directed to any other government official(s). Failure to comply with this paragraph 6.1 may (for that reason alone) result in the disqualification of the proposal.

4.2 Enquiries must be IN WRITING.

Les conditions suivantes peuvent s'appliquer à la présente invitation :

3.1 Avant l'adjudication du contrat, les soumissionnaires peuvent être tenus de fournir de l'information précise quant à leurs statuts juridique et financier et à leur capacité technique de satisfaire aux exigences énoncées dans la présente invitation.

3.2 a) Les prix indiqués par les soumissionnaires canadiens doivent être fermes (en dollars canadiens) et INCLURE les droits de douane et d'accise canadiens applicables, et EXCLURE la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), selon le cas.

b) Les prix indiqués par les soumissionnaires étrangers doivent être fermes (en dollars canadiens) et EXCLURE les droits de douane et d'accise et la TPS ou la TVH du Canada, selon le cas. LES DROITS DE DOUANE ET D'ACCISE DU CANADA PAYABLES PAR LE CONSIGNATAIRE SERONT AJOUTÉS, UNIQUEMENT AUX FINS D'ÉVALUATION, AUX PRIX INDICUÉS PAR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS.

3.3 Les propositions seront évaluées selon une formule franco destination.

3.4 Les documents de la proposition et les renseignements à l'appui peuvent être soumis en anglais ou en français.

3.5 Le terme contractuel « équité en matière d'emploi » et toute clause relative à des sanctions internationales inclus dans le présent document s'appliquent uniquement aux soumissionnaires canadiens.

4.0 COMMUNICATIONS EN PÉRIODE D'INVITATION

4.1 Afin d'assurer l'intégrité du processus d'appel à la concurrence, toutes les demandes de renseignements et autres communications relativement à cette invitation à soumissionner, de la date d'émission à la date de clôture, doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent responsable du contrat dont le nom figure à la page un (1) de l'invitation à soumissionner. Elles NE DOIVENT être adressées à aucun autre représentant du gouvernement. Le défaut de se conformer à la présente (pour cette raison uniquement) pourrait entraîner le rejet de la soumission.

4.2 Les demandes de renseignements doivent être présentées PAR ÉCRIT.

4.3 Enquiries must be received no less than five (5) *working days* prior to the RFP closing date to allow sufficient time to provide a response. Enquiries received after that time might not be answered prior to the RFP closing date.

4.4 To ensure consistency and quality of information provided to bidders with respect to significant enquiries received, and the replies to such enquiries, any information will be provided simultaneously to bidders to which this RFP has been sent, without revealing the sources of the enquiries.

4.5 Meetings will not be held with individual bidders prior to the closing date/time of this RFP.

5.0 INSPECTION

The services provided are subject to inspection and acceptance by the responsible Project Authority.

6.0 RIGHTS OF CANADA

Canada reserves the right to:

- a) reject any or all proposals received in response to this RFP;
- b) enter into negotiations with bidders on any or all aspects of their proposal;
- c) accept any proposal in whole or in part without prior negotiation;
- d) cancel and/or reissue this RFP at any time;
- e) award one or more contracts;
- f) retain all proposals submitted in response to this RFP.

7.0 SOLE PROPOSAL - PRICE SUPPORT

In the event that the Bidder's proposal is the sole proposal received, Canada may request one or more of the following as acceptable price support:

4.3 Les demandes de renseignements doivent être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de la DP afin qu'il soit possible d'y répondre en temps opportun. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre avant la date de clôture de la DP.

4.4 Afin que tous les soumissionnaires reçoivent la même information et que celle-ci soit de qualité égale, les demandes de renseignements importantes reçues, ainsi que les réponses à ces demandes, seront fournies simultanément à toutes les entreprises qui auront reçu la DP, sans toutefois que le nom de l'auteur soit mentionné.

4.5 Il n'y aura pas de rencontres avec aucun des soumissionnaires avant la date et l'heure fixées pour la clôture de cette DP.

5.0 INSPECTION

Les services fournis sont assujettis à l'inspection et à l'acceptation du chargé de projet responsable du présent document.

6.0 DROITS DU CANADA

Le Canada se réserve le droit :

- a) de rejeter l'une quelconque ou la totalité des propositions déposées pour donner suite à cette DDP;
- b) négocier, avec un ou plusieurs soumissionnaires, l'un quelconque ou la totalité des aspects de leur proposition;
- c) d'accepter toute proposition intégralement ou en partie sans négociation préalable;
- d) d'annuler ou de publier à nouveau la présente demande à n'importe quel moment;
- e) d'adjuger un ou plusieurs contrats;
- f) de conserver toutes les propositions déposées pour donner suite à cette DDP.

7.0 SEULE PROPOSITION REÇUE - SUPPORT DES PRIX

Si la proposition du soumissionnaire est la seule reçue, le Canada peut exiger que le soumissionnaire présente un document de soutien des prix contenant les renseignements suivants :

- a) a current published price list indicating the percentage discount available to the Government of Canada; and/or
- b) copy of paid invoices for like services performed for other customers; and/or
- c) a price certification statement; and/or
- d) any other supporting documentation as requested.

8.0 CERTIFICATION REQUIREMENTS

8.1 In order to be awarded a contract, the certifications attached in Part III are required. Canada shall declare a proposal non-responsive if the certifications are not submitted or completed as required.

8.2 Compliance with the certifications the Bidder provides to Canada is subject to verification by Canada during the proposal evaluation period (prior to contract award) and after contract award.

8.3 In the event that the Contractor does not comply with any certification or that it is determined that any certification made by the Contractor in its proposal is untrue, whether made knowingly or unknowingly, the Minister shall have the right, pursuant to the default provisions of the Contract, to terminate the Contract for default.

9.0 T4A SUPPLEMENTARY SLIP REQUIREMENT

Pursuant to paragraph 221(1d) of the Income Tax Act, payments made by departments and agencies under applicable services contracts (including contracts involving a mix of goods and services) must be reported on a T4A Supplementary Slip. To enable client departments and agencies to comply with the requirement, contractors are required to provide information as to their legal name and status, business number, and/or Social Insurance Number or other identifying supplier information as applicable along with a certification as to the completeness and accuracy of the information.

10.0 FORMER PUBLIC SERVANTS (FPS) IN RECEIPT OF A PENSION

A FPS in receipt of a pension may not compete for a requirement that exceeds \$100,000 including expenses and GST/HST. Reference, Part III, Section 1.3, Former Public Servants.

11.0 PAYMENT

- a) la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au gouvernement du Canada;
- b) une copie des factures payées pour des services semblables rendus à d'autres clients; et (ou)
- c) une attestation des prix, et (ou)
- d) toutes autres pièces justificatives telles que demandées.

8.0 EXIGENCES EN MATIÈRE DE CERTIFICATS

8.1 Pour obtenir un contrat, le soumissionnaire doit joindre à la Partie III les certificats requis. Le Canada déclarera une proposition irrecevable si les certificats ne sont pas soumis ou remplis comme on l'exige.

8.2 Au cours de la période d'évaluation des propositions (avant l'adjudication du contrat) et après l'adjudication du contrat, le Canada peut vérifier si le soumissionnaire s'est conformé aux certificats.

8.3 Si l'entrepreneur n'est pas conforme à un certificat ou que l'on détermine que l'entrepreneur a fourni dans sa proposition un faux certificat, que ce soit sciemment ou involontairement, le ministre peut, conformément aux clauses d'inexécution du contrat, résilier le contrat pour cause d'inexécution.

9.0 EXIGENCE RELATIVE AUX FEUILLETS T4A SUPPLÉMENTAIRES

Conformément à l'alinéa 221 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les ministères et organismes sont tenus de déclarer, à l'aide du feuillet T4-A supplémentaire, les paiements contractuels versés aux entrepreneurs en vertu de marchés de services pertinents (y compris les marchés composés de biens et de services). Afin de permettre aux ministères-clients et organismes de se conformer à cette exigence, les entrepreneurs sont tenus de fournir des renseignements quant à leur dénomination sociale et à leur statut juridique, numéro d'entreprise ou numéro d'assurance sociale ou autre identificateur unique au fournisseur, le cas échéant, ainsi qu'une attestation à l'effet qu'ils sont corrects et complets.

10.0 ANCIENS FONCTIONNAIRES QUI TOUCHENT UNE PENSION

Un ancien fonctionnaire qui touche une pension ne peut poser sa candidature à un marché qui dépasse 100 000 \$, y compris les dépenses et la TPS/TVH. Référence: Partie III, section 1.3, Anciens fonctionnaires.

11.0 PAIEMENT

11.1 One of the following basis and method of payment will be selected for this RFP based on the work requirement. The chosen methods are identified in Part II, Terms of Reference, Section 12, Financial Proposal.

11.2 Basis of Payment - GST/HST Extra

- firm or fixed price
- fixed time rate
- cost reimbursable
 - per diem, or
 - ceiling price

11.3 Method of Payment - GST/HST Extra

- payment on delivery and acceptance, or
- progress payments

Standard Acquisition Clauses and Conditions Manual

All instructions, general terms, conditions and clauses identified herein by title, number and date are set out in the Standard Acquisition Clauses and Conditions (SACC) Manual, issued by Public Works and Government Services Canada (PWGSC), available at the following PWGSC Web site:

<http://sacc.pwgsc.gc.ca/sacc/>

R2410T 2012-07-16

GENERAL INSTRUCTIONS TO BIDDERS

2010C 2012-07-16

GENERAL CONDITIONS - SERVICES (MEDIUM COMPLEXITY)

C3010T 2010-01-11

EXCHANGE RATE FLUCTUATIONS

12.0 BASIS OF SELECTION

It is understood by the parties submitting proposals that, to be considered valid, a proposal must meet all mandatory requirements specified herein. The proposals not meeting all of the mandatory requirements will be given no further consideration.

13.0 INTERNATIONAL SANCTIONS

Persons in Canada, and Canadians outside of Canada, are bound by economic sanctions imposed by Canada. As a result, the Government of Canada cannot accept delivery of goods or services that originate, either directly or indirectly, from the countries or persons subject to economic sanctions.

11.1 On choisira l'une des bases et des modalités de paiement suivantes pour la présente demande de proposition en fonction du marché. Les méthodes choisies seront indiquées dans la Partie II, Termes de référence, section 12, Proposition financière.

11.2 Base de paiement — TPS/TVH en sus

- prix ferme ou fixes
- tarif horaire fixe
- coûts remboursables
 - tarif journalier, ou
 - prix plafond

11.3 Modalités de paiement — TPS/TVH en sus

- paiement sur livraison et acceptation, ou
- acomptes.

Clauses et conditions uniformisées d'achat

Toutes les directives, expressions générales, conditions et causes indiquées dans les présentes par un titre, un numéro et une date sont établies dans les *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (CCUA) publiées par Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC), que l'on peut consulter dans le site Web de TPSGC suivant :

<http://sacc.pwgsc.gc.ca/sacc/>

R2410T 2012-07-16

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES

2010C 2012-07-16

CONDITIONS GÉNÉRALES - SERVICES (COMPLEXITÉ MOYENNE)

C3010T 2010-01-11

FLUCTUATIONS DU TAUX DE CHANGE

12.0 MÉTHODE DE SÉLECTION

Les parties qui soumettent une proposition comprennent que, pour que leur soumission soit valide, elle doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires précisées dans le présent document. Les propositions qui ne satisfont pas à toutes les exigences obligatoires ne seront pas retenues.

13.0 SANCTIONS INTERNATIONALES

Les personnes au Canada et les Canadiens à l'étranger sont liés par les sanctions économiques imposées par le Canada. En conséquence, le gouvernement du Canada ne peut accepter la livraison d'aucun bien ou service provenant, directement ou indirectement, d'un ou de plusieurs pays assujettis aux sanctions économiques.

Details on existing sanctions can be found at:

<http://www.international.gc.ca/trade/sanctions-e.asp>

It is a condition of the resulting contract that the Contractor not supply to the Government of Canada any goods or services which are subject to economic sanctions.

By law, the Contractor must comply with changes to the regulations imposed during the life of the Contract. During the performance of the Contract, should the imposition of sanctions against a country

or person or the addition of a good or service to the list of sanctioned goods or services cause an impossibility of performance for the Contractor, the situation will be treated by the Parties as a force majeure. The Contractor shall forthwith inform Canada of the situation; the procedures applicable to force majeure shall then apply.

14.0 FEDERAL CONTRACTORS PROGRAM FOR EMPLOYMENT EQUITY

14.1 Non-federally regulated employers with a resident workforce in Canada of 100 or more employees bidding on a contract of \$1,000,000 or more must certify their commitment to implement employment equity according to the criteria of the Federal Contractors Program.

15.0 APPLICABLE LAW

15.1 The Contract shall be interpreted and governed, and the relations between the Parties, determined by the laws in force in Ontario.

15.2 Bidders may, at their discretion, substitute the applicable laws of a Canadian province or territory of their choice without affecting the validity of their proposal, by deleting the Canadian province or territory specified and inserting the Canadian province or territory of their choice. If no change is made, it acknowledges the applicable law specified is acceptable to the Bidder.

Les détails relatifs aux sanctions actuellement en vigueur peuvent être vus à l'adresse suivante :

<http://www.international.gc.ca/trade/sanctions-fr.asp>

Une condition essentielle au marché subséquent est que l'entrepreneur ne fournisse pas au gouvernement canadien un bien ou un service assujetti aux sanctions économiques.

Conformément au règlement en vigueur, l'entrepreneur devra respecter tout changement apporté aux sanctions imposées durant la période du contrat. Lors de l'exécution du contrat, si l'imposition de sanctions contre un pays ou une personne ou l'ajout d'un bien ou service à la liste des biens et services devait empêcher l'entrepreneur de satisfaire à la totalité ou à une partie de ses obligations, l'entrepreneur pourra invoquer la force majeure. L'entrepreneur devra informer le Canada immédiatement de la situation; les procédures établies pour la force majeure s'appliqueront alors.

14.0 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

14.1 Les employeurs non assujettis à la législation fédérale dont l'effectif au Canada compte plus de 100 employés qui soumissionnent dans le cadre d'un marché de 1 000 000 \$ ou plus doivent certifier qu'ils s'engagent à respecter les principes de l'équité en matière d'emploi conformément aux critères du Programme de contrats fédéraux.

15.0 LOIS APPLICABLES

15.1 Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

15.2 Les soumissionnaires peuvent, à leur discrétion, remplacer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix sans changer la validité de leur proposition, en remplaçant la province ou le territoire canadien précisé par la province ou le territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est apporté, le soumissionnaire reconnaît qu'il accepte les lois applicables précisées.

THIS SHEET MUST BE USED AS A LABEL ON ALL THE ENVELOPES CONTAINING YOUR PROPOSAL:
CETTE PAGE DOIT SERVIR D'ÉTIQUETTE SUR CHACUNE DES ENVELOPPES CONTENANT VOTRE
SOUSSION

**INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA
CONTRACTS & MATERIEL MANAGEMENT/
CONTRATS ET GESTION DU MATÉRIEL**

**Eric Leroux
235 QUEEN STREET/235, RUE QUEEN
BID RECEIVING AREA/AIRE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS
MAIL SCANNING/INSPECTION DU COURRIER, ROOM/PIÈCE S-143,
LEVEL/NIVEAU S-1
OTTAWA, ONTARIO
K1A 0H5**

**RFP # IC 401407
CLOSING DATE/DATE DE CLÔTURE
October 15, 2014/le 15 octobre 2014
2:00 pm Eastern Time/14 h, heure de l'Est**

FROM/DE: COMPANY NAME/NOM DE L'ENTREPRISE

Part II: Terms of Reference

1.0 PURPOSE

The department of Industry Canada requires services to develop an Internal Trade Barriers (ITB) Index and its supporting inventory of barriers by jurisdiction, policy area and affected industry/sector. The services will be required for a period commencing from contract award to December 2016.

2.0 TITLE OF PROJECT

Development of the Internal Trade Barriers (ITB) Index

3.0 BACKGROUND

The lack of harmonization of standards, regulations, and government policies across provinces and territories creates impediments to inter-jurisdictional trade flows in Canadian goods and services. In the 2013 Speech from the Throne, the government promised to “continue to work to remove barriers to trade between provinces and territories” as an element of *Creating Jobs and Opportunities for Canadians*.

However, information on trade barriers is not well documented, often requiring case-by-case and jurisdiction-by-jurisdiction analysis; this does not readily allow for a discussion of the extent and effects of differing standards and regulations across provinces and territories or identify priority areas for future harmonization.

To that end, the 2014 Economic Action Plan announced:

“To better identify measures currently restricting trade and enhance the understanding of their impact, the Government will work to develop an Internal Trade Barriers Index, modelled on the Services Trade Restrictiveness Index of the Organisation for Economic Co-operation and Development. The Index will play a key role in identifying measures that currently restrict trade and in helping all jurisdictions focus reforms and negotiation efforts on priority areas.”

Responsibility for delivering on this budget commitment rests with Industry Canada.

4.0 PROJECT REQUIREMENTS/OBJECTIVES

Industry Canada requires services to develop an Internal Trade Barriers (ITB) Index and its supporting inventory of barriers by jurisdiction (i.e., province/territory), thematic category/policy area (e.g., policies, standards, regulations, rules, and other requirements), and affected industry/sector. The overall goal of this project is to develop an ITB Index that will allow the extent of various trade barriers across provinces and territories to be assessed over time.

The ITB Index is to be modelled on the Services Trade Restrictiveness Index (STRI) developed by the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) as well as measures developed by the World Bank and Australia for the purpose of comparing the restrictiveness of the trade practices and regulations of various countries, adapted as appropriate to assess internal trade barriers in Canada. The ITB Index will summarize the preferential treatment or other measures, including the lack of harmonization across provinces and territories in policies, standards, rules, regulations and other requirements, that restrict inter-jurisdictional flows of goods, services and factors of production.

The ITB Index and its underlying inventory will be useful for identifying options to address barriers to internal trade in Canada. In addition, the ITB Index will provide a means of comparing the degree of integration of various provinces and territories. Over time, the ITB Index will also provide a simple metric for measuring progress on the reduction of internal trade barriers.

5.0 SCOPE OF WORK

The purpose of the work is to build an index summarizing the degree to which preferential treatment or other measures, including the lack of harmonization between public policies governing the internal market in Canada may impede trade and factor mobility in a given year. The focus will be on provincial/territorial policies, standards, regulations, rules, and other requirements that result in, intentionally or unintentionally, barriers to trade in goods and services and to factor mobility.

This will require:

- identifying internal trade barriers in Canada that arise from preferential treatment or substantive differences in policies, standards, rules, regulations and other procedures between jurisdictions;
- identifying appropriate data sources;
- collecting and analyzing the data; and
- developing and applying an appropriate methodology to build the ITB Index, reflecting the extent of internal trade barriers in Canada.

The contractor will identify barriers to internal trade and assemble an inventory by jurisdiction, policy area/thematic category, year and affected sectors/industries in order to construct the index. The major barriers are expected to be in the areas of procurement which may limit market access for out-of-province firms; in regulations and standards that, because of differences or additional compliance requirements, impose extra compliance burdens on firms; and policies that restrict labour or other factor mobility through a lack of mutual recognition of certification or qualifications.

Due to the complexity of these issues, the contractor will need to demonstrate that they possess the ability to properly interpret and compare the policies, standards, regulations, rules, and other requirements in both English and French.

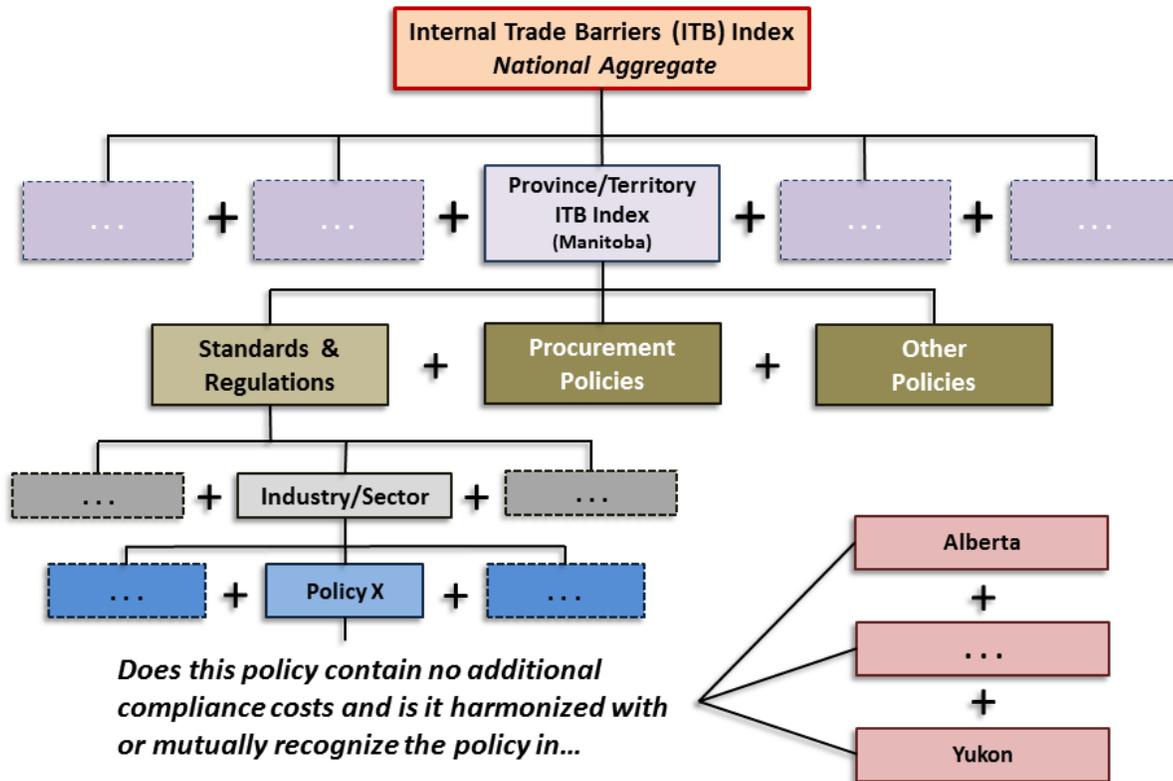
For each jurisdiction, the policies, standards, regulations, rules, and other requirements (collectively referred to hereinafter as “policy areas”) impacting trade between provinces and territories will be compared with its counterpart in other provinces and territories. If there is access restriction or lack of harmonization, no mutual recognition between jurisdictions, and/or additional compliance costs, then an internal trade barrier can be said to exist. Based on the methodology developed by the contractor and agreed to by Industry Canada, a value will be assigned to the trade barrier and it will be weighted according to its significance.

The contractor will be required to develop robust criteria for aggregating the numbers assigned to the barriers into jurisdiction and category-based sub-indices.

The ITB Index will consist of an aggregate national index, composed of a weighted sum of each of 13 jurisdictional (province/territory) ITB indices.

The jurisdictional ITB indices will be composed of weighted measures related to the average degree of harmonization of standards, rules, regulations and other pertinent procedures, the degree of discrimination against out-of-province bidders in government procurement policies, and the extent that policies constrain factor mobility from other provinces and territories. The weighting system must also allow for industry/sectoral-level measures. See Chart 1 for an illustration of how the ITB index might be structured.

Chart 1: Visual Representation of the Possible Hierarchical Structure for the Internal Trade Barriers Index



Project Phases

The development of the ITB Index will proceed in four phases: I) pre-development; II) pilots; III) preliminary ITB Index; and IV) final ITB Index. Deliverables and timelines associated with each phase can be found in section 7.0.

In Phase I, the contractor will develop and propose to Industry Canada an approach for development of the inventory, including the identification of potential data sources, and a detailed methodology to systematically assess and assign a numerical value to the barriers created as a result of preferential treatment, lack of harmonization or other restrictions. This will build upon the outline submitted by the contractor in response to the Request for Proposal and will be the subject of a separate technical document to be submitted to Industry Canada. This document will demonstrate that the weighting scheme used to aggregate the identified barriers is robust.

The methodology for selecting the barriers and assigning values and weights will be thoroughly documented.

In Phase II, the contractor will begin development of the index, focusing on specific sectors or policy areas selected by the project authority in consultation with the contractor as pilots. The pilot indices in Phase II will demonstrate the viability and effectiveness of the methodology and the approach. Reports for these pilots, prepared in both official languages, will be required at completion and will contain national and sub-national aggregates prepared for demonstration purposes.

In Phase III, the contractor will expand coverage of the ITB Index to other sectors, industries, and policy areas not covered in Phase II. Preliminary values for the ITB Index will be prepared at all levels of the hierarchy and a report will be prepared in both official languages.

In Phase IV, the contractor will expand coverage to any outstanding sectors, industries and policy areas and make improvements to the methodology and weighting of the ITB Index based on the results of external consultation and feedback. The contractor will update the inventory and indices to reflect any changes to the policy environment and to the methodology, producing a revised version of the 2015 ITB Index report produced in Phase III to reflect the full information available. A final report, using the ITB Index to discuss the state of internal trade barriers in Canada will be prepared in both official languages and contain annual values for 2014 to 2016.

At the completion of Phase IV, the contractor will provide to Industry Canada a copy of the full database of identified policies, legislation, standards, regulations, rules, and other requirements used to support the development of the ITB Index.

Reports and documents submitted throughout all phases will be subject to Industry Canada approval and acceptance.

Industry Canada must be consulted throughout the process and regular updates on the development will be required following the approval of the proposed process and methodology.

During the development of the ITB Index, a regular conference call with the project authority (or proxy) may be required to provide details on the development process, at the discretion of the project authority. Each quarter, a status update must be submitted in writing to the project authority.

6.0 PROJECT DETAILS

Constraints

There are no obvious constraints to the development of the ITB Index.

Client Support

Industry Canada will, where possible, provide guidance during the period of the contract on any available resources or information that could be of use or support the development of the ITB Index and its underlying database.

Deliverables and Timelines

The project will be divided into four phases, each containing at least one major deliverable.

Phase I (to February 2015)

The first deliverable of the project will be a draft technical document to be completed by January 23, 2015 and submitted for Industry Canada approval. This document will detail the planned approach to assemble the inventory and the methodology for constructing the weighted aggregates. This will include the identification of the particular sectors/industries and/or policy areas to be included in subsequent phases. The contractor will also be required to identify what data sources will be used and how the index will be developed. A revised, final version of this report must be submitted to the project authority for approval by February 12, 2015.

Phase II (February 2015 to July 2015)

An index assessing internal trade barriers in the first pilot area is to be initiated in February 2015, following approval of the Phase I report. The first pilot area will be selected by the project authority in consultation with the contractor. The index will be accompanied by a report prepared in both official languages that highlight major impediments to the trade of goods and services within the industry and by jurisdiction. The final version of the index and report for the first pilot area is to be submitted to the project authority for approval by April 13, 2015.

Following the completion of the first pilot, an index assessing internal trade barriers for the second pilot, covering an area to be selected by the project authority in consultation with the contractor, is to be completed. The index for the second pilot area will be accompanied by a report prepared in both official languages. The report will highlight major impediments to the trade of goods and services within Canada by industry and by jurisdiction. This report must also include an annex showing a provisional jurisdictional weighted-sum aggregate for demonstration purposes. The final version of the report and index is to be submitted to the project authority for approval no later than July 10, 2015.

Phase III (July 2015 to December 2015)

The contractor will expand the coverage of the ITB Index and its supporting inventory to encompass other sectors/industries and policy areas not covered in Phase II.

The contractor will provide a final report, prepared in both official languages, containing a preliminary ITB Index, by December 11, 2015. This report will highlight significant areas lacking harmonization, reasons for divergence in standards and regulations, issues in government procurement approaches, factor mobility impediments, and comparisons across jurisdictions.

Phase IV (December 2015 to December 2016)

In the final phase the contractor will complete any outstanding areas of the ITB Index, update the ITB Index, and update the ITB Index inventory for calendar year 2016. The contractor will also update the methodology, as needed, to address feedback received from external consultation.

On June 19, 2016, the contractor will submit an update of the preliminary ITB Index report prepared for Phase III, reflecting improvements to the methodology and possibly expanded coverage. As with the previous report, this will highlight any key areas and note any significant changes (and the reasons for those changes) from the previous report.

A report on "The State of Internal Trade Barriers in Canada" will be prepared by the contractor and examine the results of the ITB Index, highlighting the main impediments to trade and the most impeded industries and discussing the overall ITB Index value of the provinces and territories. The barriers will contain updates on any changes identified in the previous year. The ITB Index will have annual values for 2014 to 2016 and reflect any changes in barriers to internal trade over that period. The final report will be in both official languages and must be submitted to the project authority for approval by 31st December 2016.

At the completion of Phase IV, the contractor will provide a copy of the full database of identified policy areas impacting trade between provinces and territories in a format that is accessible, editable, and contains information related to jurisdiction, weighting, industry, policy areas, jurisdictional pair value, year, and any other data relevant to the index.

Travel

There are no travel requirements for this contract.

Location of Work

Work is to be performed at the contractor’s place of business.

Language Requirements

The final reports and the technical document will be in both official languages. The supplier will be responsible for the preparation and translation of these documents. Quarterly updates may be submitted in the official language of the contractor’s choosing.

7.0 MANAGEMENT OF THE PROJECT

Economic Research and Policy Analysis Branch

8.0 SECURITY

Not applicable to this requirement.

9.0 EVALUATION PROCEDURES

9.1 Proposals will be evaluated in three separate steps as follows:

- a) evaluation of the technical and financial Mandatory Requirements as listed in Section 10.0 below. Only proposals meeting all of the Mandatory Requirements will advance to Step b);
- b) evaluation of the technical rated requirements as listed in Section 11.0 below. Only proposals meeting all of the rated technical requirements will advance to Step c);
- c) evaluation of the financial rated requirements as listed in Section 12.0 below.

Note: Industry Canada may choose to terminate the evaluation of any proposal upon the first findings of non-compliance with a mandatory requirement or upon the first finding where a proposal fails to meet a minimum score for a rated requirement.

9.2 An evaluation team composed of representatives of the Government of Canada will evaluate the proposals.

The evaluation team reserves the right but is not obliged to perform any of the following:

- a) seek clarification or verify any or all information provided by the Bidder with respect to this RFP;
- b) contact any or all of the references supplied and to interview, at the sole costs of the Bidder, the Bidder and/or any or all of the resources proposed by the Bidder to fulfil the requirement, at Industry Canada in Ottawa, Ontario, on 48 hours’ notice, to verify and validate any information or data submitted by the Bidder.

10.0 MANDATORY REQUIREMENTS

To be considered responsive, a proposal must meet all of the mandatory requirements of this solicitation. Proposals not meeting all of the mandatory requirements will be given no further consideration. Industry Canada may decide to terminate the evaluation upon the first non-compliance of a mandatory requirement.

RFP Reference	Requirement(Bidder’s proposal should repeat exactly as defined in the RFP)	Referenced Section/Page in Bidder’s Proposal
---------------	--	--

10.1	<p>Overall Approach</p> <p>The Bidder must include a section in their proposal that describes their proposed overall approach to achieve the objectives of this project.</p>	
10.2	<p>Work Plan</p> <p>The Bidder must provide a work plan describing the key activities that the Bidder plans to undertake to complete the work required for this project, as well as the resources and timelines for the project.</p>	
10.3	<p>Project Team</p> <p>The Bidder must propose a Project Team to work on the project, and must identify the proposed Team Leader in charge of the Project Team as well as key team members or contributors who are proposed to be part of the Project Team. The Bidder must attach curriculum vitae outlining the educational background and professional experience for the Team Leader and for these key personnel or contributors to the project.</p>	
10.4	<p>Bidder Experience</p> <p>The Bidder must provide evidence of recent experience in conducting analysis and writing reports on internal commerce, trade, factor mobility, competition policies or other applicable economic issues, by attaching to their proposal two (2) published reports for projects that the Bidder has completed in the past five (5) years. For each project, the Bidder must provide the project title, scope of the work, date, and the final report.</p>	
10.5	<p>Team Members' Experience in Conducting Economic Analysis</p> <p>The Bidder must provide a list of pertinent projects completed in the past five (5) years by the proposed Team Leader and key members or contributors of the proposed Project Team on the subject of internal commerce, trade, factor mobility, competition policies or other applicable economic issues. For each project, the Bidder must include the project title, scope of the work, date, and brief descriptions of the 1) project, 2) methodology, and 3) findings. The Bidder must also describe the role played by each member of the Project Team in each of the projects.</p>	

10.6	<p>Team Members' Experience in Gathering and Analysing Data</p> <p>The Bidder must provide evidence of the proposed Project Team's experience in gathering data. The Bidder must provide a minimum of one (1) example of a project in the past five (5) years for which one (1) or several team members gathered large amounts of data from original sources to construct a large database. The Bidder must provide the project title, a brief description of the project, the scope of the work, date, and any relevant information related to the project's methodology or the approach taken.</p>	
10.7	<p>Capacity to Provide Bilingual Services</p> <p>The Bidder must identify team members within the project team who have the capacity to acquire and analyze data from different points of views (e.g. economic, legal) and from original sources in both English and French.</p>	
10.8	<p>Certification: Bidders must complete, sign & return the certification forms as indicated in Part III, Certification Requirements of this RFP.</p>	
10.9	<p>Cost – Not to exceed \$890,000.00 plus applicable taxes. Provide full cost breakdown as per Section 12.0 below, Financial Proposal.</p>	
10.10	<p>The financial proposal must be submitted as a separate document to the technical proposal (NO FINANCIAL INFORMATION FROM THE FINANCIAL PROPOSAL MAY APPEAR IN THE TECHNICAL PROPOSAL).</p>	

11.0 POINT RATED REQUIREMENTS

In order to qualify for the rating process, proposals **MUST** respond to the following rated requirements **IN THE ORDER SHOWN** and **MUST** include the referenced Section/Page in the Bidder's proposal. Any proposal which fails to achieve the required minimum score for any rated item will be eliminated from further consideration. In addition, to be further evaluated, the bidder's proposal must achieve an overall minimum technical rating of 75%. Industry Canada may decide to terminate the evaluation upon the first non-compliance of a rated requirement.

RFP Reference	Requirement (bidder's proposal should repeat exactly as defined in RFP)	Points		Referenced Section/Page in Bidder's Proposal
		Max.	Min.	
	Technical Rating			

11.1	<p>Proposed Overall Approach In relation to criterion MT1, the Bidder must provide a detailed description of their proposed overall approach that demonstrates their understanding of the project's objectives, scope of work, and pertinent issues under the requirements of the RFP, especially those concerning measurement, theory, and empirics. The description should include:</p> <ul style="list-style-type: none"> - explanations of how the Bidder proposes to identify the main barriers to internal trade; - the sources of information that the Bidder proposes to use for the data gathering (whether proprietary to the Bidder, public, or licenced from a third party); - examples of the stakeholders (which may include firms, academics, industry associations, governments, etc.) that the Bidder proposes to consult for the different tasks of the project; - sample data sources for the information required in the Statement of Work; - the measures that the Bidder proposes to take to ensure the quality of the information collected; and - how the bidder intends to devise the system for weighting the information into an index. 	36	26	
11.2	<p>Proposed Work Plan In relation to criterion MT2, the work plan submitted by the Bidder in their proposal is adequate and realistic to meet the project's objectives and deadlines.</p>	10	7	
11.3	<p>Team Structure In relation to criterion MT3, the Bidder clearly identifies the Team Leader and the proposed key team members or contributors who will perform the work as well as the tasks, roles and responsibilities assigned to key members of the proposed Project Team. The tasks, roles, and responsibilities assigned to key team members are consistent with their education, expertise, and previous work experience.</p>	18	13	
11.4	<p>Quality of Writing The quality of writing of the Bidder's proposal will be assessed based on the following criteria: 1) Clarity and conciseness; 2) Structure and logical flow; and 3) Grammar, spelling, and punctuation.</p>	10	7	

11.5	<p>Bidder Experience In relation to MT4, the Bidder must provide two (2) published reports for projects completed by the Bidder on internal commerce, trade, competition policies, factor mobility, or other applicable economic issues in the past five (5) years. For each project, the Bidder must provide the project title, scope of the work, date, and the final report.</p> <p>The reports submitted will be assessed based on:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Content related to trade and factor mobility; - Structure of the report; - Strength of analysis; - Clarity of writing; - Identification of findings; and - Relevance to internal commerce or other pertinent economic issues. 	18	13	
11.6	<p>Project Team's Experience in Conducting Analysis In relation to criterion MT5, the Bidder must provide evidence of the Project Team's experience in conducting research and analysis, as demonstrated by a list of pertinent projects completed by the proposed Team Leader and key members or contributors of the proposed Project Team on the subject of internal commerce, trade, factor mobility, competition policies or other applicable economic issues in the past five (5) years. For each project, the Bidder should include the project title, scope of the work, date, and brief descriptions of 1) the project, 2) methodology, and 3) findings. The Bidder should also describe the roles played by the Team Leader and each member of the Project Team in each of the projects.</p> <p>The list of projects will be assessed based on:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contents related to internal commerce, trade, factor mobility, competition policies or other applicable economic issues; - Identification of findings; - Clarity of writing; and - Team Leader/member contribution to the project. 	18	13	

11.7	<p>Project Team's Experience in Data Gathering</p> <p>In relation to MT6, the Bidder must provide evidence of the proposed Project Team's experience in gathering data within the framework of research projects. To demonstrate this experience, the Bidder must provide a minimum of one (1) example of project for which one or several team members gathered large amounts of data from original sources to construct a large database in the past five (5) years. The Bidder must provide the project title, a brief description of the project, the scope of the work, date, and methodology.</p> <p>The examples will be assessed based on the objectives, the methodology, and the description of the data and databases. If the Bidder provides more than three (3) examples, only the first three (3) will be assessed.</p>	25	18	
	Total maximum technical points	135 X 75%		Overall minimum points required: 102

12.0 FINANCIAL PROPOSAL

The total cost of the project must not exceed \$890,000.00 (plus applicable taxes). Proposals costing more will be rejected, and will not be evaluated.

The financial proposal is to be submitted as a separate package to the technical proposal, and will be assessed only if the bidder's proposal meets all the technical and financial mandatory requirements, meets the minimum score for each point rated requirement and receives a **MINIMUM OF 75 PERCENT** on the overall rated evaluation criteria.

12.1 Basis of Payment:

The Bidder's financial proposal must include a ceiling price for this project, GST/HST extra. Costs in the proposal must be broken down as follows:

- Personnel costs:
 - indicate number of work days for each team member
 - indicate the daily rates charged for each member
- All other expenses

12.2 Method of Payment - Resulting Contract

Progress payments
(a series of payments allowing payment for work performed before completion of the whole project.)

All payments will be contingent upon Industry Canada's satisfaction with the deliverables.

13.0 CONTRACTOR SELECTION METHOD:

The contractor will be selected on the basis of the highest responsive combined rating of technical merit (90%) and price (10%).

14.0 AWARDING OF CONTRACT

One contract only will be awarded and it will be offered to the bidder whose proposal is selected by the Government of Canada's assessment team based on the Contractor's Selection Method at Section 13.0 above. Once a contract is awarded, a Notification of Successful Bidder will be posted on the Government Electronic Tendering System. Unsuccessful bidders will not be contacted directly.

15.0 BASIS FOR OWNERSHIP OF INTELLECTUAL PROPERTY

The Economic Research and Policy Analysis Branch has determined that the database (the full inventory of policies, standards, regulations, rules, and other requirements by jurisdiction, policy type, affected industry or sector, and any other relevant information) arising from the performance of the Work under the Contract will vest in Canada, on the following grounds:

Where the main purpose of the Crown Procurement Contract, or of the deliverables contracted for, is to generate knowledge and information for public dissemination.

The contractor will own all other Foreground (such as the methodology and the resulting index) arising from the performance of the Work under the contract.

Partie II : Termes de référence

1.0 OBJET

Le ministère de l'Industrie du Canada a besoin de services pour élaborer un indice des obstacles au commerce intérieur (OCI) et son inventaire sous-jacent de barrières par administration, domaine d'action et industrie ou secteur touché. Les services seront requis pour une période commençant le jour de l'attribution du contrat et se terminant en décembre 2016.

2.0 TITRE DU PROJET

Élaboration d'un indice des obstacles au commerce intérieur (OCI)

3.0 CONTEXTE

Le manque d'harmonisation des normes, règlements et politiques gouvernementales entre les provinces et les territoires nuit au flux d'échanges des biens et services canadiens entre les provinces et les territoires. Dans le discours du Trône de 2013, le gouvernement a promis qu'il « continuera de travailler en vue de supprimer les obstacles commerciaux entre les provinces et les territoires » dans le but de créer *des emplois pour les Canadiens et les Canadiennes*.

Cependant, les renseignements sur les obstacles au commerce ne sont pas bien documentés, et il faut souvent procéder à des analyses au cas par cas et administration par administration. Cela ne permet pas vraiment d'entreprendre une discussion sur l'étendue et les répercussions des différentes normes et des différents règlements entre les provinces et les territoires ni de cerner les priorités en vue d'une harmonisation future.

À cette fin, le Plan d'action économique de 2014 portait que :

« Pour arriver à mieux cerner les mesures qui limitent actuellement le commerce, et pour mieux comprendre leur incidence économique, le gouvernement élaborera un indice des obstacles au commerce intérieur, en utilisant comme modèle l'indice de restrictivité des échanges de services de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce nouvel indice sera de première utilité pour cerner les mesures qui font actuellement obstacle au commerce et permettre à toutes les administrations d'axer les réformes et les négociations sur des enjeux prioritaires. »

La responsabilité de donner suite à cet engagement budgétaire incombe à Industrie Canada.

4.0 EXIGENCES/OBJECTIFS DU PROJET

Industrie Canada a besoin de services pour élaborer un indice des obstacles au commerce intérieur (OCI) et son inventaire sous-jacent de barrières par administration (c.-à-d. province et territoire), catégorie thématique/domaine d'action (p ex. politiques, normes, règles et règlements, et exigences connexes), et industrie ou secteur touché. L'objectif général du projet est d'élaborer un indice des OCI qui permettra d'évaluer, au fil du temps, l'importance des divers obstacles au commerce entre les provinces et les territoires.

L'indice des OCI doit être conçu à la lumière de l'indice de restrictivité des échanges de services (IRES) élaboré par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ainsi que des mesures élaborées par la Banque mondiale et l'Australie afin de comparer la restrictivité des pratiques et des règlements commerciaux de divers pays, qu'il faudra adapter de façon appropriée pour évaluer les obstacles au commerce intérieur au Canada. L'indice des OCI résumera le traitement préférentiel ou autres mesures, incluant le manque d'harmonisation à l'échelle des provinces et des territoires en ce qui concerne les politiques, normes, règles et règlements, et exigences connexes qui restreint le flux de biens, services et facteurs de production entre ces administrations.

L'indice des OCI et son inventaire sous-jacent seront des outils utiles pour cerner les options pour résoudre les

barrières au commerce intérieur. De plus, l'indice des OCI constituera un moyen de comparer le niveau d'intégration des politiques des diverses provinces et divers territoires. Au fil du temps, l'indice des OCI fournira aussi une unité de mesure simple pour calculer les progrès en ce qui concerne la réduction des obstacles au commerce intérieur.

5.0 PORTÉE DES TRAVAUX

L'objectif du projet est de créer un indice qui résume la mesure dans laquelle le traitement préférentiel ou autres mesures, incluant le manque d'harmonisation entre les politiques publiques régissant le marché interne au Canada nuit au commerce et à la mobilité durant une année donnée. L'accent sera mis sur les politiques provinciales/territoriales, normes, règles et règlements, et exigences connexes qui constituent, intentionnellement ou non, des obstacles au commerce des biens et des services et à la mobilité des facteurs de production.

À cette fin, il conviendra :

- de cerner les obstacles au commerce intérieur au Canada qui découlent de traitements préférentiels ou de différences importantes dans les politiques, normes, règles et règlements, et exigences connexes entre les administrations;
- de cerner les sources de données appropriées;
- de recueillir et d'analyser les données;
- d'élaborer et d'appliquer une méthode appropriée pour élaborer l'indice des OCI, reflétant l'importance des obstacles au commerce intérieur au Canada.

L'entrepreneur cerner les barrières au commerce intérieur et établira un inventaire par administration, domaine d'action/catégorie thématique, année et industrie ou secteur touché afin de créer l'indice. On s'attend à ce que les principaux obstacles se trouvent dans les politiques liées à l'approvisionnement qui peuvent limiter l'accès au marché pour les entreprises de l'extérieur de la province, dans la réglementation et les normes qui, en raison des différences ou d'exigences de conformité supplémentaires, constituent un fardeau supplémentaire en matière de conformité qui pèse sur les entreprises et dans les politiques qui limitent la mobilité de la main-d'œuvre ou autres facteurs de production en raison du manque de reconnaissance des accréditations ou des qualifications.

En raison de la nature complexe de ces enjeux, l'entrepreneur devra prouver qu'il possède la capacité de bien interpréter et de comparer les politiques, normes, règles et règlements, et exigences connexes, en anglais et en français.

Pour chaque administration, les politiques, normes, règles et règlements, et exigences connexes (collectivement décrits ci-après sous le nom « domaines d'action ») nuisant au commerce entre les provinces et territoires seront comparés avec ceux des autres provinces et territoires. Si on trouve des restrictions liées à l'accès, un manque d'harmonisation, un manque de reconnaissance mutuelle entre administrations et/ou des coûts de conformité supplémentaires, alors on pourra dire qu'il y a là un obstacle au commerce intérieur. À la lumière de la méthode élaborée par l'entrepreneur et qu'aura acceptée Industrie Canada, une valeur sera attribuée à l'obstacle au commerce, et il sera pondéré en fonction de son importance.

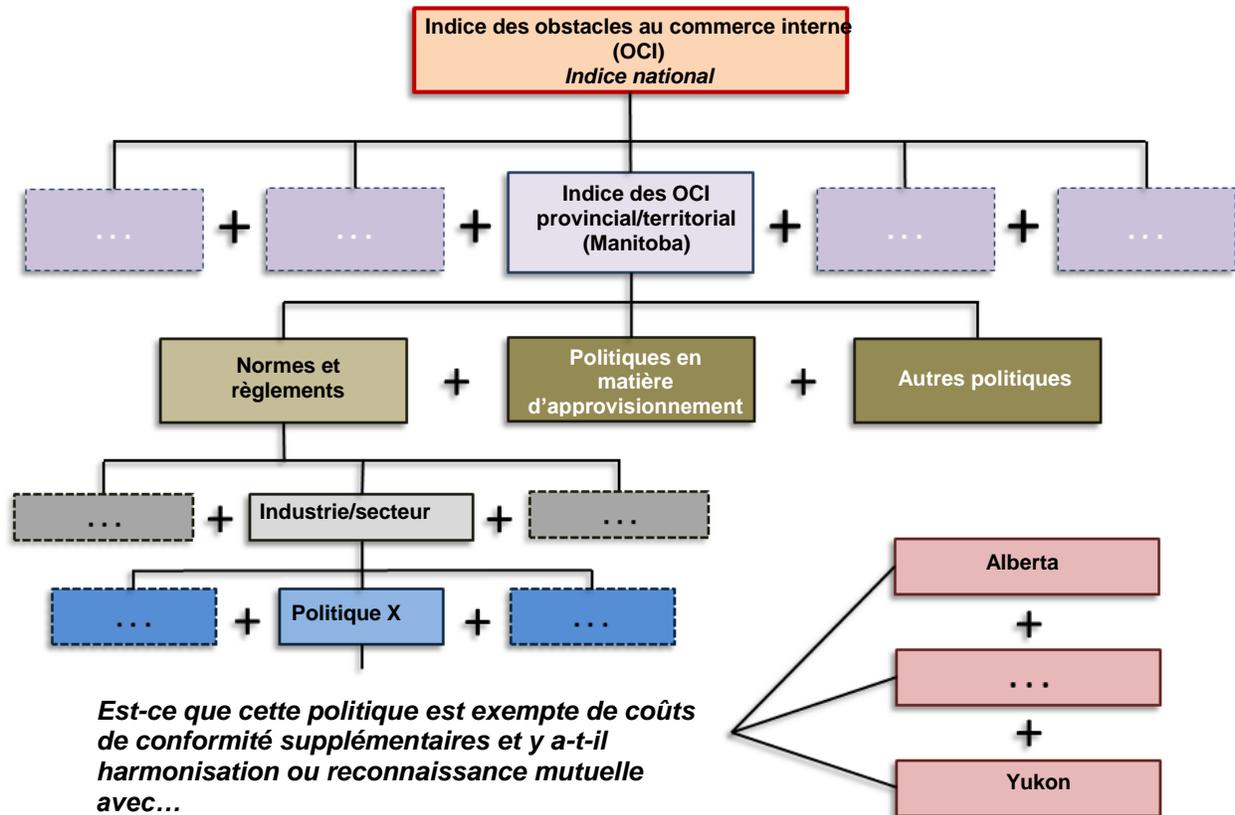
L'entrepreneur devra élaborer des critères robustes pour regrouper les valeurs attribuées aux barrières dans les sous-indices et catégories par administration.

L'indice des obstacles au commerce intérieur (OCI) consistera en un indice national composé, qui présentera la somme pondérée des indices des OCI des 13 administrations (provinces/territoires).

Les indices des OCI des administrations seront composés de mesures pondérées selon le niveau moyen d'harmonisation des politiques, normes, règles et règlements, et autres exigences connexes, le niveau de

discrimination contre les soumissionnaires de l'extérieur de la province dans les politiques d'approvisionnement gouvernementales, et à la mesure dans laquelle les politiques limitent la mobilité des facteurs de production dans les autres provinces et territoires. Le système de pondération devra aussi permettre la mesure de sous-indices au niveau des industries /secteurs touchés. Une représentation visuelle d'une structure potentielle se trouve dans le tableau 1.

Tableau 1 : Représentation visuelle d'une possible structure hiérarchique de l'indice des obstacles au commerce interne



Phases du projet

L'élaboration de l'indice des OCI se fera en quatre phases : 1) élaboration préalable; 2) projets pilotes; 3) indice des OCI préliminaire; et 4) indice des OCI final. On trouvera les produits livrables et les échéances associés à chaque phase à la section 7.0.

Durant la phase I, l'entrepreneur élaborera et proposera à Industrie Canada une approche d'élaboration de l'inventaire, y compris la détermination des sources de données possibles, et une description détaillée de la méthode permettant d'évaluer systématiquement les obstacles créés en raison d'un traitement préférentiel, du manque d'harmonisation ou d'autres restrictions et de leur attribuer une valeur. Ce cadre s'appuiera sur l'esquisse fournie par l'entrepreneur en réponse à la demande de propositions et sera présenté dans un document technique distinct qu'il faudra soumettre à Industrie Canada. Ce document doit prouver que le cadre de pondération utilisé pour réaliser les calculs est solide.

Il faut bien documenter la méthode pour choisir les obstacles et attribuer les valeurs et la pondération.

Durant la phase II, l'entrepreneur élaborera l'indice, en ciblant des secteurs, industries, ou domaines d'action précis choisis par le chargé de projet en consultation avec l'entrepreneur afin de réaliser des projets pilotes. Les indices d'essai durant la phase II devra montrer la viabilité et l'efficacité de la méthode et de l'approche. Il faudra préparer des rapports en français et en anglais sur ces projets pilotes. Les rapports devront contenir des regroupements national et sous-nationaux à des fins de démonstration.

Durant la phase III, l'entrepreneur élargira la couverture de l'indice des OCI à d'autres secteurs, industries et domaines d'action non visés dans la phase II. Des valeurs préliminaires pour l'indice des OCI seront préparées à tous les niveaux de la hiérarchie, et un rapport sera préparé dans les deux langues officielles.

Durant la phase IV, l'entrepreneur élargira la couverture à tout secteur, à toute industrie et à tout domaine d'action restants et apportera des améliorations à la méthode et au cadre de pondération de l'indice des OCI à la lumière des résultats des consultations externes et de la rétroaction reçue. L'entrepreneur mettra à jour l'inventaire et les indices pour refléter tout changement dans l'environnement stratégique et lié à la méthode, produisant une version révisée du rapport de l'indice des OCI de 2015 produit durant la phase III pour tenir compte de l'ensemble des renseignements disponibles. Il faudra préparer un rapport final, fondé sur l'indice des OCI, pour analyser l'état des obstacles au commerce intérieur au Canada. Préparé dans les deux langues officielles, le rapport contiendra les mesures pour les années civiles 2014, 2015 et 2016.

À la fin de la phase IV, l'entrepreneur devra fournir à Industrie Canada une copie de la base de données complète des politiques, normes, règles et règlements, et autres exigences connexes cernés et utilisés à l'appui de l'élaboration de l'indice des OCI.

Les rapports et documents présentés durant toutes les phases devront être approuvés et acceptés par Industrie Canada.

Industrie Canada devra être consulté durant tout le processus et il faudra lui fournir des mises à jour régulières sur l'élaboration de l'indice à la suite de l'approbation du processus et de la méthode proposés.

Durant l'élaboration de l'indice des OCI, il faudra peut-être, à la discrétion du chargé de projet, tenir une téléconférence régulière avec le chargé de projet (ou un autre responsable) dans le cadre de laquelle il faudra fournir des renseignements détaillés sur le processus d'élaboration. Chaque trimestre, un rapport d'étape par écrit devra être soumis au chargé de projet.

6.0 DÉTAILS DU PROJET

Contraintes

Il n'y a pas de contrainte évidente liée à l'élaboration de l'indice des OCI.

Soutien à la clientèle

Industrie Canada fournira, lorsque cela est possible, une orientation durant la période visée par le contrat sur toutes les ressources ou renseignements accessibles qui pourraient être utiles ou qui pourraient faciliter l'élaboration de l'indice des OCI et sa base de données.

Produits livrables et échéances

Le projet sera divisé en quatre phases, chacune contenant au moins un produit livrable majeur.

Phase I (jusqu'en février 2015)

Le premier produit livrable du projet sera l'ébauche d'un document technique qu'il faut terminer d'ici le 23 janvier 2015 et présenter à Industrie Canada aux fins d'approbation. Ce document présentera en détail l'approche prévue pour créer l'inventaire et la méthode pour définir les regroupements pondérés. Cela doit inclure la détermination des industries/secteurs et/ou des domaines d'action à inclure dans les phases subséquentes. L'entrepreneur devra aussi cerner quelles sources de données seront utilisées et de quelle façon l'indice sera élaboré. Une version définitive devra être soumise au chargé de projet aux fins d'approbation au plus tard le 12 février 2015.

Phase II (de février à juillet 2015)

Un indice évaluant les obstacles au commerce intérieur dans le cadre du premier projet pilote devra être initié en février 2015, suivant l'approbation du rapport de la phase I. Le secteur visé sera choisi par le chargé de projet à la suite d'une consultation avec l'entrepreneur. L'indice sera accompagné d'un rapport préparé dans les deux langues officielles qui souligne les principaux obstacles au commerce des biens et des services au sein de l'industrie et par administration. La version définitive de la construction de l'indice et du rapport doit être présentée au chargé de projet aux fins d'approbation au plus tard le 13 avril 2015.

À la suite de l'achèvement du premier projet pilote, il faudra préparer un indice évaluant les obstacles au commerce intérieur dans le cadre d'un deuxième projet pilote qui portera sur un secteur choisi par le chargé de projet en consultation avec l'entrepreneur. L'indice du second projet pilote sera accompagné d'un rapport préparé dans les deux langues officielles. Le rapport devra présenter les principaux obstacles au commerce des biens et des services au Canada au sein de l'industrie et par administration. Ce rapport devra aussi contenir une annexe présentant une pondération provisoire totale par administration à des fins de démonstration. La version définitive du rapport devra être soumise au chargé de projet aux fins d'approbation au plus tard le 10 juillet 2015.

Phase III (de juillet à décembre 2015)

L'entrepreneur élargira la couverture de l'indice des OCI et de son inventaire sous-jacent à d'autres secteurs et domaines d'action non cernés durant la phase II.

L'entrepreneur fournira un rapport final, préparé dans les deux langues officielles et contenant un indice des OCI préliminaire au plus tard le 11 décembre 2015. Ce rapport soulignera les secteurs importants où l'harmonisation est déficiente, les motifs des divergences des normes et des règlements, les problèmes liés aux politiques gouvernementales en matière d'approvisionnement et les obstacles à la mobilité des facteurs de production et présentera des comparaisons entre les administrations.

Phase IV (de décembre 2015 à décembre 2016)

Durant la dernière phase, l'entrepreneur s'attachera aux domaines restants de l'indice des OCI et mettra à jour l'indice des OCI ainsi que l'inventaire sous-jacent pour l'indice de 2016. Il mettra aussi à jour la méthode, au besoin, à la lumière de la rétroaction reçue dans le cadre des consultations externes.

Au plus tard le 19 juin 2016, l'entrepreneur présentera une mise à jour du rapport sur l'indice des OCI préliminaire préparé dans le cadre de la phase III, reflétant les améliorations à la méthode et, possiblement, la couverture élargie. Comme pour le rapport précédent, ce rapport doit souligner les principaux secteurs et relever les changements importants (et les motifs de ces changements) comparativement au rapport précédent.

Un rapport sur l'« état des obstacles au commerce intérieur au Canada » sera préparé par l'entrepreneur. Il devra examiner les résultats de l'indice des OCI, souligner les principaux obstacles au commerce et les industries les plus

touchées et analyser la valeur générale de l'indice des OCI des provinces et des territoires. Les obstacles devront être mis à jour à la lumière de toutes les modifications apportées aux politiques cernées durant l'année précédente. L'indice des OCI devra compter des valeurs pour les années civiles 2014, 2015 et 2016, et refléter toute modification dans les barrières au commerce intérieur durant cette période. Le rapport final devra être présenté dans les deux langues officielles aux fins d'approbation au plus tard le 31 décembre 2016.

À la fin de la phase IV, l'entrepreneur devra fournir une copie de la base de données complète des domaines d'actions cernés qui nuisent au commerce intérieur dans un format accessible, modifiable, qui contient des renseignements liés aux administrations, à la pondération, aux industries, aux domaines d'action, aux valeurs appariées par administration, à l'année, ainsi que toute autre donnée pertinente à l'indice.

Déplacements

Le marché ne comporte aucune exigence en matière de déplacements.

Lieu de travail

Les travaux seront réalisés dans les locaux de l'entrepreneur.

Exigences linguistiques

Les rapports finaux et le document technique devront être présentés dans les deux langues officielles. Le fournisseur est responsable de la préparation et de la traduction de ces documents. Les mises à jour trimestrielles peuvent être présentées dans la langue officielle choisie par l'entrepreneur.

7.0 GESTION DU PROJET

Direction générale de la recherche économique et de l'analyse des politiques

8.0 SÉCURITÉ

Ne s'applique pas à ce besoin.

9.0 PROCÉDURES D'ÉVALUATION

9.1 Les propositions seront évaluées en trois étapes, comme suit :

a) évaluation des exigences obligatoires techniques et financières énumérées dans la section 10.0 ci-dessous. Seules les propositions répondant à toutes les exigences obligatoires passeront à l'étape b).

b) évaluation des exigences techniques cotées énumérées dans la section 11.0 ci-dessous. Seules les propositions qui satisfont à toutes les exigences techniques cotées passeront à l'étape c).

c) évaluation des exigences financières cotées énumérées dans la section 12.0 ci-dessous.

Remarque : Industrie Canada peut décider de mettre fin à l'évaluation de toute proposition dès le premier constat de non-respect d'une exigence obligatoire ou dès le premier constat qu'une proposition n'obtient pas une note minimale à l'égard d'une exigence cotée.

9.2 Une équipe d'évaluation composée de représentants du Gouvernement du Canada évaluera les propositions.

L'équipe d'évaluation se réserve le droit d'effectuer les démarches suivantes (mais n'est pas tenue de le faire) :

a) chercher à clarifier ou à vérifier une partie ou l'ensemble des renseignements fournis par le soumissionnaire concernant la présente DP;

b) contacter certaines ou la totalité des personnes dont le nom figure en référence et les interviewers, aux frais du soumissionnaire, ainsi que certaines ou la totalité des personnes proposées par le soumissionnaire pour l'exécution des travaux exigés, à Industrie Canada, à Ottawa (Ontario), avec un préavis de 48 heures, en vue de vérifier et de confirmer toute information présentée par le soumissionnaire.

10.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Pour être considérée comme recevable, une proposition doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires mentionnées dans la présente demande de propositions. Les propositions ne satisfaisant pas à toutes les exigences obligatoires seront rejetées. Industrie Canada peut décider de mettre fin à l'évaluation dès que la proposition ne satisfait pas à une exigence obligatoire.

Référence dans la DP	Exigence (la proposition du soumissionnaire doit reproduire exactement ce qui est énoncé dans la DP)	Section/page correspondante dans la proposition du soumissionnaire
10.1	<p>Approche globale</p> <p>Le soumissionnaire doit inclure une section dans sa proposition qui décrit l'approche générale proposée pour réaliser les objectifs du projet.</p>	
10.2	<p>Plan de travail</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un plan de travail décrivant les principales activités qu'il envisage d'entreprendre pour réaliser les travaux requis dans le cadre du projet ainsi que les ressources et les échéances liées au projet.</p>	
10.3	<p>Équipe de projet</p> <p>Le soumissionnaire doit proposer une équipe de projet qui travaillera sur le projet. Il doit aussi proposer un chef d'équipe responsable de l'équipe du projet et présenter les principaux membres de l'équipe ou contributeurs proposés. Le soumissionnaire doit joindre le curriculum vitæ décrivant les études et l'expérience professionnelle du chef d'équipe et des principaux membres de l'équipe du projet et des contributeurs.</p>	
10.4	<p>Expérience du soumissionnaire</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir la preuve d'une expérience récente dans la réalisation d'analyses et la rédaction de rapports sur le commerce intérieur, les échanges commerciaux, la mobilité de la main-d'œuvre, les politiques liées à la concurrence ou d'autres questions économiques pertinentes en joignant à sa proposition deux (2) rapports de projets publiés qu'il a réalisés au cours des cinq (5) dernières années. Pour chaque projet, le soumissionnaire doit fournir le titre du projet, la portée des travaux, la date et le rapport final.</p>	

10.5	<p>Expérience des membres de l'équipe en matière de réalisation d'analyses économiques</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une liste des projets pertinents réalisés au cours des cinq (5) dernières années par le chef d'équipe proposé et les principaux membres ou contributeurs de l'équipe de projet proposés portant sur le commerce intérieur, les échanges commerciaux, la mobilité de la main-d'œuvre, les politiques liées à la concurrence ou d'autres questions économiques pertinentes. Pour chaque projet, le soumissionnaire doit inclure le titre du projet, la portée des travaux, la date et de brèves descriptions 1) du projet; 2) de la méthode; et 3) des constatations de recherche. Le soumissionnaire doit aussi décrire le rôle joué par chaque membre de l'équipe de projet dans le cadre de chaque projet.</p>	
10.6	<p>Expérience des membres de l'équipe touchant la collecte et l'analyse de données</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir la preuve de l'expérience des membres de l'équipe de projet proposés en matière de collecte de données. Le soumissionnaire doit fournir au moins un (1) exemple d'un projet réalisé au cours des cinq (5) dernières années dans lequel un (1) ou plusieurs membres de l'équipe ont eu à recueillir de grandes quantités de données de sources originales pour monter une importante base de données. Le soumissionnaire doit fournir le titre du projet, une brève description du projet, la portée des travaux, la date et tout renseignement pertinent lié à la méthode ou à l'approche choisie dans le cadre des projets en question.</p>	
10.7	<p>Capacité de fournir des services bilingues</p> <p>Le soumissionnaire doit cerner les membres de l'équipe de projet capables de recueillir et d'analyser des données de différents points de vue (p. ex. économique et juridique) et de sources originales en français et en anglais.</p>	
10.8	<p>Attestation : les soumissionnaires doivent remplir, signer et retourner les formulaires d'attestation indiqués dans la Partie III de la présente DP, portant sur les exigences relatives aux attestations.</p>	
10.9	<p>Le coût total du projet ne doit pas dépasser 890 000 \$, taxes en sus. Le soumissionnaire doit fournir une ventilation complète des coûts conformément à la section 12.0 ci-dessous, Proposition financière.</p>	
10.10	<p>La proposition financière doit constituer un document distinct de la proposition technique (AUCUNE INFORMATION TIRÉE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE NE DOIT FIGURER DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE).</p>	

11.0 EXIGENCES COTÉES

Pour se qualifier dans le processus de cotation, les propositions **DOIVENT** satisfaire aux exigences cotées suivantes **DANS L'ORDRE QUI APPARAÎT** et **DOIVENT** préciser la section/page de référence dans la proposition du soumissionnaire. Toute proposition qui n'obtient pas la note minimale requise à l'égard d'une exigence cotée sera rejetée. De plus, pour que leur proposition soit retenue, les soumissionnaires doivent obtenir une note technique minimale globale de 75 %. Industrie Canada peut décider de mettre fin à l'évaluation dès que la proposition ne satisfait pas à une exigence cotée.

Référence dans la DP	Exigence (la proposition du soumissionnaire doit reproduire exactement ce qui est énoncé dans la DP)	Points		Section/page correspondante dans la proposition du soumissionnaire
		Max.	Min.	
	Cote technique			
11.1	<p>Approche globale proposée En lien avec le critère EO1, le soumissionnaire doit fournir une description détaillée de l'approche globale proposée qui montre sa compréhension des objectifs du projet, de la portée des travaux et des questions pertinentes liées aux exigences de la présente DP, surtout celles concernant la mesure, la théorie et les aspects empiriques. La description devrait inclure ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des explications de la façon dont le soumissionnaire propose de cerner les principaux obstacles au commerce intérieur; - les sources d'information que le soumissionnaire propose d'utiliser pour recueillir les données (que ces sources lui appartiennent, soient publiques ou appartiennent à une tierce partie); - des exemples des intervenants (ce qui peut inclure des entreprises, des universitaires, des associations de l'industrie, des gouvernements, etc.) qu'il envisage de consulter pour réaliser les différentes tâches dans le cadre du projet; - un échantillon de sources de données liées aux renseignements requis dans l'énoncé des travaux; - les mesures que le soumissionnaire propose de prendre pour s'assurer de la qualité des renseignements recueillis; - la façon dont le soumissionnaire prévoit concevoir le système de pondération des renseignements pour créer l'indice. 	36	26	

11.2	<p>Plan de travail proposé</p> <p>En lien avec le critère EO2, le plan de travail présenté par le soumissionnaire dans sa proposition est adéquat et réaliste et il permettra de réaliser les objectifs du projet tout en respectant les délais.</p>	10	7	
11.3	<p>Structure de l'équipe</p> <p>En lien avec le critère EO3, le soumissionnaire identifie clairement le chef d'équipe et les principaux membres de l'équipe ou contributeurs proposés qui réaliseront les travaux et s'acquitteront des tâches, rôles et responsabilités attribués aux principaux membres de l'équipe de projet proposée. Les tâches, rôles et responsabilités attribués aux principaux membres de l'équipe sont conformes à leurs études, leur expertise et leur expérience de travail.</p>	18	13	
11.4	<p>Qualité de la rédaction</p> <p>La qualité de la rédaction de la proposition du soumissionnaire sera évaluée en fonction des critères suivants :</p> <p>4) clarté et concision; 5) structure et enchaînement logique; 6) grammaire, orthographe et ponctuation.</p>	10	7	
11.5	<p>Expérience du soumissionnaire</p> <p>En lien avec l'EO4, le soumissionnaire doit fournir deux (2) rapports de projets publiés qu'il a réalisés sur le commerce intérieur, les échanges commerciaux, les politiques liées à la concurrence, la mobilité de la main-d'œuvre ou d'autres questions économiques pertinentes au cours des cinq (5) dernières années. Pour chaque projet, le soumissionnaire doit fournir le titre du projet, la portée des travaux, la date et le rapport final.</p> <p>Les rapports présentés seront évalués en fonction des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contenu lié au commerce et à la mobilité; - structure du rapport; - solidité de l'analyse; - clarté de la rédaction; - détermination des constatations de recherche; - pertinence avec le commerce intérieur et d'autres questions économiques applicables. 	18	13	

11.6	<p>Expérience de l'équipe de projet touchant la réalisation d'analyses</p> <p>En lien avec le critère EO5, le soumissionnaire doit prouver l'expérience de l'équipe de projet dans la réalisation de recherches et d'analyses en fournissant une liste des projets pertinents réalisés par le chef d'équipe et les principaux membres ou contributeurs proposés de l'équipe de projet portant sur le commerce intérieur, les échanges commerciaux, la mobilité de la main-d'œuvre, les politiques liées à la concurrence ou d'autres questions économiques pertinentes au cours des cinq (5) dernières années. Pour chaque projet, le soumissionnaire doit inclure le titre du projet, la portée des travaux, la date et de brèves descriptions 1) du projet; 2) de la méthode; et 3) des constatations. Le soumissionnaire doit aussi décrire les rôles joués par le chef d'équipe et chaque membre de l'équipe du projet dans le cadre de chacun des projets.</p> <p>La liste des projets sera évaluée en fonction des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contenu lié au commerce intérieur, aux échanges commerciaux, à la mobilité de la main-d'œuvre, aux politiques sur la concurrence ou à d'autres questions économiques applicables; - la détermination des constatations de recherche; - la clarté de la rédaction; - la contribution du chef d'équipe et des membres de l'équipe dans le cadre du projet. 	18	13	
11.7	<p>Expérience de l'équipe de projet en matière de collecte de données</p> <p>En lien avec l'EO6, le soumissionnaire doit fournir la preuve de l'expérience de l'équipe de projet proposée en matière de collecte de données dans le cadre de projets de recherche. Pour prouver cette expérience, le soumissionnaire doit fournir au moins un (1) exemple de projet dans le cadre duquel un ou plusieurs membres de l'équipe ont recueilli de grandes quantités de données de sources originales pour créer une grande base de données au cours des cinq (5) dernières années. Le soumissionnaire doit fournir le titre du projet, une brève description du projet, la portée des travaux, la date et la méthode.</p> <p>Les exemples seront évalués en fonction des objectifs, de la méthode et de la description des données et des bases de données. Si le soumissionnaire fournit plus de trois (3) exemples, seuls les trois (3) premiers seront évalués.</p>	25	18	

	Total des points pour la partie technique	135 X 75 %		Nombre minimal total de points requis : 102
--	---	---------------	--	---

12.0 PROPOSITION FINANCIÈRE

Le coût total du projet ne doit pas dépasser 890 000 \$ (taxes en sus). Les propositions plus coûteuses seront rejetées et ne seront pas évaluées.

La proposition financière doit être présentée dans un volume distinct de la proposition technique et ne sera évaluée que si la proposition du soumissionnaire satisfait à toutes les exigences techniques et financières obligatoires, obtient la note minimale pour chaque exigence cotée et obtient **AU MINIMUM 75 %** à l'égard de l'ensemble des critères d'évaluation cotés.

12.1 Base de paiement

La proposition financière du soumissionnaire doit inclure un prix plafond, TPS et TVH en sus. Les coûts présentés dans la proposition doivent être répartis comme suit :

Coûts relatifs au personnel
indiquer le nombre de jours de travail de chaque membre de l'équipe
indiquer le tarif journalier facturé par chacun des membres
Toutes les autres dépenses.

12.2 Modalités de paiement - Contrat en résultant

Paiements progressifs
(une série de paiements correspondant au travail effectué versés avant l'achèvement du projet en entier.)
Tous les paiements ne seront effectués que si Industrie Canada est satisfait des produits livrables.

13.0 MÉTHODE DE SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur sera choisi selon le principe de l'offre recevable ayant obtenu la meilleure note combinée pour l'aspect technique (90 %) et pour le prix (10 %).

14.0 ATTRIBUTION DU CONTRAT

Un seul contrat sera attribué et sera offert au soumissionnaire dont la proposition aura été sélectionnée par l'équipe d'évaluation du Gouvernement du Canada en fonction de la méthode de sélection de l'entrepreneur indiquée à la section 13.0 ci-dessus. Une fois que le marché aura été attribué, on affichera le nom du soumissionnaire retenu dans le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement. On ne communiquera pas directement avec les soumissionnaires non retenus.

15.0 FONDEMENT DU TITRE DE PROPRIÉTÉ SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Direction générale de la recherche économique et de l'analyse des politiques a déterminé que la base de données (l'inventaire complet des politiques, normes, règles et règlements, et exigences connexes par administration, domaine d'action, industrie ou secteur touché ainsi que tous les autres renseignements pertinents) découlant de la réalisation des travaux prévus dans le cadre du présent contrat appartient au Canada pour les motifs suivants :

Lorsque l'objet principal du marché ou des produits livrables prévus au contrat est de générer des connaissances et d'informer le public.

Les autres éléments originaux (tels que la méthodologie élaborée et l'indice qui en résulte) découlant de la réalisation des travaux prévus dans le cadre du présent contrat appartiendront à l'entrepreneur.

PART III - CERTIFICATIONS

1.0 Certification Requirements of this RFP:

Note: Bidders must sign and return with their proposal the certifications for Sections 1.1, 1.2, 1.3 and 1.4 below.

Failure to do so will result in rejection of the proposal

(Note: 1.4 is to be included only if requirement exceeds \$1,000,000)

1.1 ACCEPTANCE OF CONDITIONS.

"We hereby offer to sell and/or supply to Canada, under the terms and conditions set out herein, the services listed herein."

Signature

1.2 VERIFICATION OF PERSONNEL

"We hereby certify that all the information provided in all attached curricula vitae, back-up(s) included, has been verified by us to be true and accurate. Furthermore, we hereby certify that, should we be awarded a contract and unless the Industry Canada Contracting Authority is notified in writing to the contrary, and is in agreement, the personnel offered in our proposal shall be available to perform the tasks described herein, as and when required by the Project Authority."

Signature

1.3 FORMER PUBLIC SERVANTS (FPS):

Bidders must provide information regarding their status as former public servants in receipt of either a lump sum payment or a pension, or both.

For the purposes of this solicitation, a former public servant is defined as:

- a) an individual
- b) an individual who has incorporated;
- c) a partnership made up of former public servants; or
- d) a sole proprietorship or entity where the affected individual has a major interest in the entity.

Please check in the appropriate box:

- Not a former public servant in receipt of either a lump sum payment or a pension, or both
- Former public servant in receipt of a lump sum payment (under the Work Force Reduction Programs
Date of termination of employment as a Public Servant:
- Former public servant in receipt of a pension

Signature

1.4 FEDERAL CONTRACTORS PROGRAM FOR EMPLOYMENT EQUITY

The Federal Contractors Program for Employment Equity (FCP EE) requires that Canadian organizations bidding for federal government contracts, \$1,000,000.00 and over, make a formal commitment to implement employment equity, as a pre-condition to the validation of their bids. Under no circumstance will a contract be awarded to an organization that does not comply with the requirements of the FCP EE, unless it is exempt from the Program.

Notes: Signature of Chief Executive Officer or equivalent required under a) or b) below.

a) The Program requirements do not apply to organizations which:

() Have fewer than 100 permanent part-time and/or full time employees across Canada **or**;

() Are a federally regulated employer

() Are not Canadian-based bidders

(Please check the appropriate item above if applicable)

Signature of Executive Officer or Equivalent

b) If the bidder's organization does not fall within the parameters of items above, the program requirements do apply and, as such the bidder is required to submit a duly signed Certificate of Commitment as referenced below, or its Certificate number (**if one already exists**) confirming its adherence to the program.

PARTIE III - CERTIFICATIONS

1.0 Certificats requis dans le cadre de la demande de proposition

Remarque : Les soumissionnaires doivent signer les attestations pour les sections 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4 ci-dessous et les retourner avec leur proposition.

S'ils omettent de le faire, leur proposition sera rejetée

(Remarque : L'attestation mentionnée au point 1.4 ne doit être incluse que si le projet dépasse 1 000 000 \$)

1.1 ACCEPTATION DES CONDITIONS

« Nous offrons par la présente de vendre et/ou de fournir au Canada, aux conditions énoncées dans la présente, les services qui y sont énumérés. »

Signature

1.2 VÉRIFICATION DU PERSONNEL

« Nous attestons par la présente que nous avons vérifié la véracité et l'exactitude de tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ ci-joints, y compris de ceux des remplaçants. De plus, nous attestons que, si un contrat/marché nous est adjudgé et à moins que l'autorité contractante d'Industrie Canada ne soit avisée du contraire par écrit et ne soit d'accord avec cette déclaration, le personnel proposé dans notre proposition sera disponible pour accomplir les tâches décrites aux présentes, à la demande du chargé de projet. »

Signature

1.3 ANCIENS FONCTIONNAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir des renseignements concernant leur statut d'ancien fonctionnaire ayant reçu un paiement forfaitaire ou recevant une pension, ou les deux.

Aux fins de la présente demande de proposition, sont considérés comme anciens fonctionnaires :

- a) une personne;
- b) une personne morale;
- c) un partenariat constitué d'anciens fonctionnaires;
- d) une entreprise personnelle ou une entité dans laquelle la personne visée détient d'importants intérêts.

Veillez cocher la case appropriée :

() Pas un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire ou qui reçoit une pension, ou les deux.

() Ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire (dans le cadre des Programmes de réduction des effectifs)
Date de la fin de l'emploi à titre de fonctionnaire :

() Ancien fonctionnaire qui reçoit une pension.

Signature

1.4 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCFEE) exige que les organisations canadiennes qui soumissionnent à l'égard de contrats du gouvernement fédéral de 1 000 000 \$ ou plus s'engagent à respecter les principes de l'équité en matière d'emploi, ce qui constitue un condition à la validation de leur soumission. À moins qu'une organisation ne soit exemptée de l'obligation de respecter le Programme, aucun marché ne sera attribué à une organisation qui ne satisfait pas aux exigences du PCFEE.

Remarques : Signature du chef de la direction ou d'un agent équivalent requise en a) ou b) ci-dessous.

a) Les exigences du Programme ne s'appliquent pas aux organisations qui :

() n'ont pas un effectif canadien d'au moins 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel;

() sont assujetties à la législation fédérale;

() ne sont pas canadiennes.

(Veuillez cocher l'élément approprié ci-dessus, s'il y a lieu.)

Signature du chef de la direction ou d'un agent équivalent

b) Si l'organisation du soumissionnaire n'est pas visée par les paramètres ci-dessus, les exigences du Programme s'appliquent, et le soumissionnaire doit remettre une attestation d'engagement dûment signée (ci-dessous) ou son numéro de certificat (**s'il en a déjà un**) confirmant son adhésion au Programme.

Certificate of Commitment to Implement Employment Equity

Legal name of organization

Certificate #

Operating Name (if different)

Parent company is located outside Canada
Yes_____ No_____

Type of Industry (sector, purpose, etc .)

Total no. employees in Canada
(Full-Time/Part-Time)

Address (street, building, etc.)

City Province Postal Code

Telephone Fax

Contact Name

Title

Telephone

E-mail

The above-named organization:

\$ having a workforce of 100 or more permanent full-time and/or permanent part-time employees in Canada,

AND

\$ intending to bid on, or being in receipt of, a Government of Canada goods or services contract valued at \$1,000,000.00 or more, hereby certifies its commitment to implement and /or renew its commitment to employment equity, if awarded the aforementioned contract, in keeping with the Criteria for Implementation under the Federal Contractors Program for Employment Equity.

NOTE: If the person who signs this certificate on behalf of the organization named above is NOT the Chief Executive Officer, it is understood that they hold a senior management position **with the authority to implement Employment Equity in the organization.**

Name (print)

Title

Signature

Date

IMPORTANT

! You must include the signed original of this form with your bid.

! You must also fax a copy of the signed form to Labour Branch, at (819) 953-8768

Attestation d'engagement pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi

Raison sociale de l'entreprise

No. d'attestation

Nom commercial de l'entreprise (si différent)

La société mère est située à l'extérieur
du Canada oui _____ non _____

Genre d'industrie (secteur, but, etc.)

No. total d'employés au Canada
(Plein temps/temps partiel)

Adresse (rue, immeuble, etc.)

Ville Province Code postal

Téléphone

Télécopieur

Nom de la personne responsable de l'EME

Titre

Téléphone

Courriel

L'entreprise susmentionnée:

\$ qui a un effectif canadien d'au moins 100 employés permanents à plein temps/temps partiel, **ET**
\$ qui désire présenter une soumission pour obtenir un contrat ou qui détient déjà un contrat de biens ou de services avec le gouvernement du Canada d'une valeur de 1 000 000 \$ ou plus

Atteste par la présente qu'elle s'engage à mettre en œuvre ou à renouveler son programme d'équité en matière d'emploi si le contrat susmentionné lui est attribué, conformément aux critères de mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi du Programme de contrats fédéraux.

REMARQUE: Il est entendu que si la personne qui signe cette attestation au nom de l'entreprise N'EST PAS le chef de la direction, elle doit détenir un poste de cadre supérieur **qui l'autorise à mettre en œuvre l'équité en matière d'emploi au sein de l'entreprise.**

Nom (En lettre moulées)

Titre

Signature

Date

IMPORTANT

!
! **Vous devez inclure le formulaire original dûment signé dans votre soumission.**
! **Vous devez envoyer une copie du formulaire signé par télécopieur à la Direction générale du travail (819) 953-8768**
!